

LYCEE MANSART REUNION DE RENTREE GPEI Mardi 19 septembre 2017 à 20h30

En 2016-2017, les représentants GPEI, grâce aux 3 sièges obtenus au Conseil d'Administration et aux 30 parents délégués présents sur 21 classes, ont mené à bien un certain nombre d'actions :

- Participation active aux conseils d'administration et commissions, préparation des conseils de classe (avec les professeurs principaux) ;
- Interventions auprès de l'Administration du lycée pour l'amélioration des emplois du temps ;
- Interventions auprès du rectorat en ce qui concerne le remplacement d'enseignants absents ;
- Participation à la journée portes ouvertes du lycée ;
- Dialogue régulier avec la direction et l'administration du lycée, et avec les familles.

Les équipes pédagogiques, l'administration du lycée ainsi que les associations de parents d'élèves s'associent pour assurer de bonnes conditions de vie scolaire. L'équipe de parents du GPEI du Lycée Mansart vous souhaite la bienvenue et une très bonne rentrée.

Le Lycée Mansart au quotidien

Conformément à la loi Evin le Lycée Mansart est entièrement non-fumeur.

Tous les élèves doivent avoir sur eux leur carnet de correspondance tenu à jour.

Coordonnées Lycée Mansart

26 rue Victorien SARDOU
78210 St Cyr L'Ecole
Général : 01.30.45.12.34

Web : www.lyc-mansart-st-cyr.ac-versailles.fr

Effectifs du Lycée : environ 805 élèves
8 classes de 2nde, 9 classes de 1^{er}e, 8 classes de terminales

L'équipe de direction

- Proviseur : Mme Joureau
- Proviseur Adjoint : Mme Martin-Thimoleon
- Secrétariat du proviseur : Mme Bernard
- Secrétariat des élèves : Mme Kemp et Mme Mechine

L'équipe administrative

- Chefs de Travaux : Mr Job-Dorge (SI) et Mr Roze (STL)
- Agent Comptable : Mme Puifferrat
- Secrétariats de gestion : Mme Prat et M. Georget
- Conseiller Principal d'éducation (CPE) : Mr Ryo

Horaires pour les lundi, mardi, jeudi, vendredi :

8h15 – 9h10	13h05 – 14h00
9h10 – 10h05	14h00 – 14h55
10h05 – 10h20 : récréation	14h55 – 15h50
10h20 – 11h15	15h50 – 16h05 : récréation
11h15 – 12h10	16h05 – 17h00
12h10 – 13h05	17h00 – 17h 55

- **Les cours se terminent le mercredi à 13h05.**
- **Il n'y a pas de cours le mercredi après-midi, mais six seront travaillés** pour des contrôles ou des événements particuliers.
- Les élèves doivent être présents dans le lycée au moins 5 minutes avant le début des cours.
- Le portail ouvre à 7h45

Organisation de la demi-pension

La demi-pension fonctionne en self-service avec des repas confectionnés sur place. Elle est ouverte de 11h15 à 13h30 lundi, mardi, jeudi et vendredi et de 11h15 à 13h le mercredi. L'accès se fait soit par la reconnaissance biométrique (accès proposé par défaut), soit par une carte magnétique à 2,50€ (si vous n'optez pas pour la reconnaissance biométrique).

Quatre formules de forfait à jours fixes sont proposées (2, 3, 4 ou 5 jours). Les familles peuvent changer de régime à chaque nouveau trimestre (devenir demi-pensionnaire ou externe, ou changer de forfait) après une demande écrite adressée au plus tard 15 jours avant la fin du trimestre.

Depuis la rentrée 2016, le prix payé par la famille pour chaque repas est modulé en fonction du quotient familial-Caisse d'allocations familiales (plus d'information sur www.iledefrance.fr/equitables).

Les remboursements pour absences liées aux sorties scolaires sont automatiques, pour une absence égale ou supérieure à 6 journées scolaires consécutives, il faut en faire la demande au service intendance avec un certificat médical.

Manuels scolaires

Les manuels scolaires financés par la région sont prêtés aux élèves. Une participation financière sera demandée en cas de perte ou de détérioration. Il n'y a pas de casiers pour les demi-pensionnaires au lycée.

Heures de permanence

Quand ils n'ont pas cours, les élèves peuvent utiliser les trois salles de permanence. Elles sont silencieuses et réservées au travail individuel des élèves. Un foyer est à la disposition des élèves, ainsi qu'un CDI.

Infirmierie

Une infirmière à temps partiel (90%) est à l'écoute des élèves et de leurs familles. N'hésitez pas à la rencontrer en cas de difficultés.

Aucun élève, qu'il soit majeur ou mineur, ne peut quitter le lycée pour raisons médicales sans autorisation de l'infirmière ou d'un responsable. Tout accident corporel doit être signalé le jour même et faire l'objet dans les 48 heures d'une déclaration auprès de l'administration du lycée et à votre assurance personnelle. **Le justificatif médical doit être obligatoirement joint.**

Scolarité

Seconde : Les élèves de Seconde générale et technologique doivent choisir **deux enseignements d'exploration** de 1h30 chacun par semaine répartis sur 27 semaines.

Choix des enseignements d'exploration

Les enseignements d'exploration sont à capacités contraintes, c'est pourquoi les vœux doivent être hiérarchisés. Ces enseignements non notés n'ont pas vocation à préparer une orientation. Les élèves doivent choisir **en premier choix** un des deux enseignements d'économie

- Sciences Économiques et Sociales (SES)
- Principes Fondamentaux de l'Économie et de la Gestion (PFEG)

En deuxième choix, les élèves peuvent étudier l'un des 7 autres enseignements d'exploration :

- L'enseignement d'économie non pris en choix n°1
- Littérature et Société (LS)
- Méthodes et Pratiques Scientifiques (MPS)
- Sciences de l'Ingénieur (SI)
- Sciences et Laboratoire (SL)
- Création et Activité Artistiques (CAA) : Arts visuels par l'informatique ou Arts visuels cinéma.

A la place de l'enseignement d'exploration n°2, les élèves peuvent choisir une option facultative de 3 heures par semaine (à poursuivre en 1^{ère} et Terminale) parmi les trois options proposées: **latin, LV3 italien, Théâtre** (sous réserve des places disponibles).

Pour les deux classes de **Secondes européennes**, les élèves doivent choisir **histoire en anglais** ou **mathématiques en anglais**. Ces élèves poursuivront en Première et Terminale L, ES, S et STL, afin de préparer un bac mention européenne.

Première et Terminale : Baccalauréats généraux

Les élèves peuvent prendre des options enseignées au lycée Mansart (Latin, théâtre, LV3 Italien), d'autres options peuvent également être prises au Bac en candidat libre.

	<i>Première (épreuves anticipées)</i>	<i>Terminale (spécialités)</i>
<i>filière littéraire L</i>	Français et littérature Sciences TPE*	Anglais approfondi Mathématiques Droits et Grands Enjeux du Monde Contemporain (DGEMC)
<i>filière économique Economie et Social ES</i>	Français Sciences TPE*	Mathématiques Sciences sociales et politiques Économie approfondie
<i>filière scientifique Sciences et Vie de la Terre S- SVT</i>	Français TPE*	Mathématiques Physique-Chimie Sciences de la Vie et de la Terre (SVT) Informatique et Sciences du Numérique (ISN)

<i>filiale scientifique Sciences de l'Ingénieur S-SI</i>	Français TPE*	Mathématiques Informatique et Sciences du Numérique (ISN) Physique Sciences de l'Ingénieur approfondi
--	------------------	--

*TPE : Travaux Personnels Encadrés

Baccalauréats technologiques

	<i>Première (épreuves anticipées)</i>	<i>Terminale (spécialités)</i>
<i>Sciences et Technologies du management et de la gestion STMG</i>	Français Etude de gestion	Mercatique (MKT) Communication et Gestion des Ressources Humaines (CGRH)
<i>Sciences & Techniques de Laboratoire STL</i>	Français Histoire-géographie	Sciences Physiques et Chimiques en Laboratoire (SPCL)

Groupes de niveau en langues

L'enseignement des langues vivantes peut être organisé en fonction du niveau des élèves. Ceux-ci peuvent donc être regroupés avec des élèves d'autres classes pour former des groupes plus homogènes et à effectifs moins importants.

Information Orientation

Le (la) Conseiller (ère) d'Orientation-Psychologue reçoit les élèves et leur famille sur rendez-vous, selon un calendrier affiché en début d'année. Vous devez prendre rendez-vous au bureau de la vie scolaire.

Vous pouvez également rencontrer les équipes au CIO, Centre d'Information et d'Orientation, à Saint-Cyr.

CIO : ☒ 12, rue Victor Hugo, 78210 St Cyr l'Ecole

☎ 01 30 58 58 98 www.ac-versailles.fr/public/jcms/cio_20660/le-cio

Vous pouvez enfin consulter le site de l'ONISEP (www.onisep.fr) et le portail de l'éducation: www.education.fr Académie de Versailles: www.ac-versailles.fr

L'Association Sportive (A.S) et le Conseil de Vie Lycéenne (CVL)

L'A.S propose des activités sportives: athlétisme, basket, badminton, natation... le mercredi de 13h à 16h.

Le CVL, formé chaque année par des élèves élus, organise diverses manifestations : téléthon, mardi-gras, semaine des talents.

Partenariat avec le Lycée Militaire de St Cyr

Installations sportives communes avec le lycée militaire.

Accueil de quelques élèves du lycée militaire (internes au lycée militaire) dans les sections STMG et STL.

Accès au Lycée Mansart

Principales lignes de bus desservant St Cyr :

Navettes directes 11S (Bois d'Arcy) Ligne 44.01 (Versailles, St-Cyr, Fontenay-le-Fleury, les Clayes-Sous-Bois, Villepreux, Chavenay). HOURTOULE 01 30 54 27 72 Ligne 27.10 (Versailles, St-Cyr, St-Quentin, Plaisir, Neauphle-le-Château, Pontchartrain).	Ligne 27.11 (Versailles, St-Cyr, Bois d'Arcy) CSTA (bus de St Cyr) 01 30 58 25 45 <i>Les lignes 1, 2, 3, 6 et 7 desservent le lycée.</i> SQYBUS 01 30 13 96 70 Ligne 401 (Versailles, St-Cyr, Montigny-le-Bretonneux, Trappes, Elancourt, Maurepas)
--	---

A partir de juin 2017, les demandes de carte Imagin'R sont ouvertes. Se renseigner dans les gares ou sur les sites Internet : www.imagine-r.com ou www.transport-idf.com ou www.optile.com

Pour des informations plus complètes :

Cars Hourtoule : 01 30 54 27 72 / www.cars-hourtoule.fr

Stavo : 01 30 56 30 66 / www.stavo.fr

Saint Cyr l'Ecole est accessible également par le train (gare SNCF-RER à environ 20 minutes à pied du Lycée).

Transilien : 36 58 / www.transilien.com

Le coin des parents

Accès aux notes, aux absences et au cahier de texte des élèves sur Internet

Les parents peuvent suivre les résultats, les absences et le cahier de texte de leur enfant sur le site « www.pronote.net ». Des renseignements indiquant la méthode à suivre et les accès seront donnés au cours du mois de septembre.

Rencontres parents - professeurs :

Aucune rencontre individuelle parents / professeurs n'est organisée. Seule une réunion parents/professeurs/direction se tiendra en octobre. Les professeurs exposeront devant les parents de la classe, les uns après les autres leurs objectifs pédagogiques ainsi que leur mode de fonctionnement.

Les parents peuvent demander des rendez-vous personnels avec chaque professeur, en utilisant le carnet de liaison remis à chaque élève (évités les jours précédant les conseils de classe). N'hésitez pas à les rencontrer et surtout prenez contact avec les professeurs si vous sentez que votre enfant rencontre des difficultés. **Votre vigilance et votre soutien peuvent être déterminants.**

Représentants des parents d'élèves

- **Au mois d'octobre ont lieu les élections** pour choisir les représentants des parents au sein du lycée. Cinq parents élus siègent au Conseil d'Administration du lycée (3 réunions par an au minimum) et aux diverses commissions qui traitent différents aspects de la vie de l'établissement. Les élus et leurs suppléants vous représenteront dans les différentes instances du lycée :
 - Commission Permanente
 - Commission de Discipline
 - Comité Hygiène et Sécurité (C.H.S.)
 - Conseil des parents (réunions trimestrielles avec l'administration)
 - Commission d'Appel d'Offres
 - Comité d'Education à la Santé et à la citoyenneté
 - Conseil des délégués pour la Vie Lycéenne (CVL)
- Pour chaque classe, deux parents délégués vous représentent aux conseils de classe qui se réunissent une fois par trimestre pour faire le bilan de la classe et délibérer sur la situation scolaire de chaque élève. Le rôle des parents reste important au niveau du lycée, et les parents délégués sont un relai fort entre les enseignants et les parents d'élèves. **Vous pouvez devenir parent délégué pour la classe de votre enfant. Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.**
- Pour préparer le conseil et mieux vous représenter, les parents délégués de la classe ont besoin de vos remarques. Conservez leurs coordonnées et faites appel à eux si besoin.
- Les parents délégués rédigent et diffusent le compte-rendu du conseil de classe sur le site « www.pronote.net » par l'intermédiaire de l'administration du lycée.

Important : Réunion GPEI mardi 19 septembre 2017 à 20h30 au lycée

Nous vous invitons à une réunion d'information sur le GPEI au lycée le **mardi 19 septembre 2017 à 20h30**, et pour préparer le choix des parents délégués pour les classes de vos enfants ainsi que pour les élections.

Vous pouvez aussi nous rencontrer au **forum des associations de Saint-Cyr l'Ecole le samedi 9 septembre 2017 ou lors de notre Assemblée Générale le 12 septembre 2017.**

Nous sommes à votre écoute pour toute remarque ou suggestion, pour faire entendre votre voix auprès de l'administration du Lycée. N'hésitez pas à nous contacter par mail gpei.lycee.stcyrgmail.com ou téléphone :

Vivan SUY	06 42 06 86 77	Sandrine VENOT	06 77 35 35 85
Nathalie DURET	06 71 94 81 56	François PREVOSTEAU	06 72 92 63 15